

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/56

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 août 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-six août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 août 2014.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - EUVRARD - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD

Excusés :

Absents :

Mme Sandrine GRENIER a été élue secrétaire.

Objet : DM1 – Budget Assainissement – Vote de crédits supplémentaires.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'apporter les modifications budgétaires suivantes au BP 2014 du Budget Assainissement :

- Section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
013	6096	Remise sur approvisionnement		+ 2 250 €
011	615	Entretien et réparations	- 2 650 €	
011	6061	Electricité	+ 1 700 €	
011	6226	Honoraires	+ 1 200 €	
011	6231	Annonces et Insertion	+ 2 000 €	
		TOTAUX	+ 2 250 €	+ 2 250 €

Le Conseil Municipal charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 août 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 27 août 2014.
Le Maire,
André VOLLE.

